

Qu'est-ce que le parcours d'excellence ?

Le parcours d'excellence est un parcours sélectif au sein de la faculté de droit publique. Il offre aux meilleurs étudiants de licence des enseignements supplémentaires et des conférences de très haut niveau. Les étudiants du parcours suivent donc tous les enseignements comme les autres étudiants, mais ils se retrouvent à part pour leurs enseignements parallèles. A l'issue du parcours, en plus de leur diplôme de licence, ils reçoivent une attestation « parcours d'excellence », un sésame vis-à-vis des meilleurs masters et de leurs futurs employeurs.

Que fait-on au sein du parcours ?

Le parcours, en L1, en L2, en L3, suit un thème qui assure l'unité du parcours : la fabrique du droit en L1, la controverse juridique en L2, le contentieux en L3. Sur chaque thème, les étudiants suivent des leçons, travaillent dans des ateliers et assistent à des conférences. Un premier atelier, sous forme d'exercice, leur apprend à perfectionner l'exposé oral. Un autre atelier, sous forme de jeu de rôles, leur permet d'apprendre la pratique parlementaire ou la négociation d'un contrat. Les conférences permettent à de prestigieux professionnels du droit et du monde politique de venir raconter leur expérience quotidienne.

Comment un lycéen intègre-t-il le parcours ?

La participation au parcours est sélective. En licence 1^{ère} année, le parcours accueille 20 nouveaux bacheliers. Par la suite, en licence 2 et licence 3, le parcours accueille un nombre croissant d'étudiants afin de créer une émulation. Ainsi, un étudiant qui n'est pas sélectionné dans le parcours en juillet 2017, peut l'intégrer à la fin du semestre 1, en février 2018, en fonction de ses résultats.

Qui sont les responsables du parcours ?

Claudia Ghica-Lemarchand, Professeure de droit pénal

Thomas Genicon, Professeur de droit civil

Guillaume Le Floch, Professeur de droit international public

Sylvain Soleil, Professeur d'histoire du droit

Florence Laignelet, Secrétaire du Parcours - florence.laignelet@univ-rennes1.fr

Conditions et procédure d'admission en 1^{ère} année

1. Pour intégrer la Licence droit Parcours d'excellence, il vous faut :
 - Choisir dans ABP Portail L1 Droit et Science politique Rennes
 - Envoyer le dossier de candidature complété – *page suivante*
 - Obtenir la mention Bien ou Très Bien au baccalauréat
 - Réussir le concours d'entrée
2. Vous envoyez le dossier de candidature complété, par courrier postal, au plus tard le 8 juin 2017, à l'adresse suivante :

Mme Florence Laignelet (Secrétariat du Parcours d'excellence)
Faculté de droit & de Science politique,
9 rue Jean Macé - CS 54203
35042 Rennes cedex
3. Vous recevez un mail, vous informant que votre candidature a été enregistrée et vous confirmant la date, les horaires, le lieu et les modalités du concours d'entrée.
4. Le concours d'entrée se déroulera (sous réserve) :
 - ▶ Semaine 28, entre les 11 et 13 juillet 2017
 - Epreuves écrites : une épreuve de culture générale sous forme de QCM et une épreuve de logique à partir de vidéos
 - Entretiens individuels
 - ▶ Les épreuves se déroulent à la Faculté de Droit & de Science politique (9 rue Jean Macé, Rennes)
5. Les résultats (liste principale et liste complémentaire) seront proclamés, au plus tard, le 17 juillet 2017.

**La date limite pour
candidater est reportée
au 15 juin 2017**

Dossier de candidature

Vous avez choisi le portail L1 Droit Science politique
Rennes dans APB.

1. Imprimer et remplir cette déclaration de candidature
2. Joindre les copies des bulletins des 3 trimestres de Première et des 3 trimestres de Terminale ainsi que votre relevé de notes des épreuves anticipées de première.
3. Transmettre l'ensemble, par courrier postal, au plus tard le 8 juin 2017, à :

Mme Florence Laignelet (Secrétariat du Parcours d'excellence)
Faculté de droit & de Science politique,
9 rue Jean Macé - CS 54203
35042 Rennes cedex

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

N° de portable :

Lycée (nom, code postal et ville) :

Filière (L, ES,S, etc.) :

Signature :